

COMPTE-RENDU SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 SEPTEMBRE 2013

Ouverture de séance : 18H.00 – Monsieur CATINOT Patrick a pris part à la séance à 18H.30

Présents : Tous les conseillers en exercice sauf : Monsieur MACAIRE Didier, excusé. Madame DONIUS Bernadette et Messieurs BENIS Marcel et FAURÉ Sylvain, non excusés.

Secrétaire de séance : Monsieur FLAGEOLET Johan

DROIT DE PREEMPTION

La municipalité n'exercera pas son droit de préemption sur les biens référencés ci-dessous :

- Parcelle AC 189 : Habitation sise rue de la Croix Girard sur 6883 m2
- Parcelles AD 352 et 355 : terrain nu sis rue du Paradis sur 1054 m2

PERSONNEL COMMUNAL :

- Monsieur Boulahya Mohamed, est embauché par la commune de LOSNE pour l'entretien, du vestiaire, des terrains et de ses abords, du football. Les frais concernant le football sont répartis entre les trois communes de Saint-Jean-de-Losne, Saint-Usage et Losne, à raison de 1/3. De ce fait, une convention de mise à disposition d'un agent est conclue. Chaque commune recevra un exemplaire pour accord et visa.
- Madame Cerdan Patricia, chargée de l'entretien des écoles élémentaires, effectuera en plus de sa tâche, l'entretien des locaux de la mairie. A compter du 1^{er} octobre 2013 son temps de travail sera augmenté et passera à 27 heures hebdomadaires.
- Monsieur Baudegard Christian sera bénéficiaire d'un contrat de travail du 4 octobre 2013 au 3 avril 2014. Contrat établi en application des dispositions de l'article 3 ,1° de la loi du 26/01/1984, modifiée. Il effectuera 26h .00 hebdomadaires et sera notamment chargé de l'entretien de la salle des fêtes et de ses abords.

ASSOCIATION FONCIERE

Selon l'article 9 des statuts de l'association foncière de LOSNE, approuvés par arrêté préfectoral en date du 11 février 2013, le bureau est composé de 10 propriétaires : 5 désignés par le conseil municipal et 5 par la chambre d'agriculture. Lors de la séance du conseil municipal en date du 2 juillet 2013, 6 propriétaires avaient été désignés, il convient donc de désigner ces 5 membres. L'assemblée désigne les propriétaires suivants, appelés à siéger dans le nouveau bureau :

Messieurs MORATIN Pierre, CATINOT Patrick, DUBIEF Michel, DUBIEF Frédéric, GUERITTEE Patrick.

ERDF – POSTE SOURCE « BEON »

Le maire rappelle qu'ERDF a décidé la mise du réseau aérien de la ligne «BEON » en souterrain ainsi que la modification de son tracé. Cette ligne de 20.000V, s'étend sur 3,9Km. La modification de son tracé permettra le bouclage du territoire afin d'améliorer l'alimentation de toutes les lignes, en cas de coupure, par exemple. Sur les propriétés de la commune, les travaux concernent les parcelles

- AE 344 : installation d'un poste de transformation (12M2) et tous ses accessoires
- ZA 22 : installation d'un poste de transformation (4M2) et tous ses accessoires
- ZA 22 et 23 : établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 40 mètres ainsi que ses accessoires

A cet effet, trois conventions doivent être conclues. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le maire à signer ces conventions.

SYNDICAT DES EAUX

Le maire présente les rapports du Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Pays Losnais, ainsi que la note complémentaire qui accompagne ces rapports ; Ces rapports concernent pour l'année 2012, le prix et la qualité du service d'assainissement ainsi que le prix et la qualité de l'eau. L'assemblée, à l'unanimité, approuve ces rapports ainsi que la note complémentaire qui les accompagne.

REMBOURSEMENT SINISTRES PAR GROUPAMA

L'ensemble du conseil accepte les propositions de Groupama pour le remboursement des sinistres suivants :

- Sinistre du 8/10/2012 - 3 bornes de sécurité devant les écoles : 2631,20€
- Sinistre du 26/07/2013 - Vitre avant du tracteur : 644,46€

REMBOURSEMENT CAUTIONS GARAGES

Les états des lieux ne laissant apparaître aucune dégradation, les cautions des garages n° 9 – 14 et 18 seront restituées.

Le maire informe que 4 garages seront libres fin septembre. Le loyer mensuel est de 50,58€ ; les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat de mairie.

SICECO

Le maire rappelle que suite aux travaux de réfections du pont Saint-Jean-de-Losne, il est prévu la rénovation de l'éclairage. Quatre luminaires seront installés sur la partie LOSNE. Le devis établi par le SICECO d'un montant à la charge de la commune de 6905,17€ et concernant les travaux d'installation et de raccordement ainsi que les accessoires (coffrets – disjoncteurs, etc...) est approuvé à l'unanimité. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2014.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – RIVES DE SAÔNE

L'assemblée approuve à l'unanimité le nouveau pacte statutaire – version 6 des statuts. Les modifications à apporter à la version 5 sont les suivantes :

- Liste des communes : 38 communes à partir du 1^{er} janvier 2014 avec l'intégration de Brazey en Plaine
- Composition et représentation : 63 à partir du renouvellement des conseils municipaux en 2014 (de 1 à 6 délégués par commune selon la population communale). La commune de Losne sera représentée par 4 conseillers communautaires.
- Aménagement du territoire : Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT), instrument de mise en cohérence des politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacement et d'équipement. Définition du périmètre du SCOT, élaboration du projet, suivi et gestion. La communauté de communes est autorisée à adhérer à une structure porteuse telle que prévue par les textes

- Compétence environnement : Collecte, valorisation et traitements des ordures ménagères et assimilées
- Compétence jeunesse : mise en place et gestion de structures d'accueil ou gestion de structures d'accueil mises à disposition par d'autres collectivités pour la communauté de communes : halte-garderie, crèches, relais assistantes maternelles, accueils de loisirs sans hébergement pour les 3-14 ans pendant les vacances scolaires, accueils périscolaires, restaurants scolaires

FORÊT

Le prix de vente du stère est fixé à 7€/TTC pour les parcelles 18 « Le Pochon » (houppiers) et 27 « Les Hauts Champs » (taillis) exploitées par les affouagistes saison 2013/2014.

FINANCES

L'assemblée approuve les décisions modificatives du budget 2013

	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
2188/084	+ 350,00	
2184/084	+ 110,00	
2188/120	+ 170,00	
2188/089		- 630,00

	Augmentation de crédit	Diminution de crédit
6455	+ 650,00	
6458		- 600,00
6474		- 50,00
6284	+ 2500,00	
62878		- 2500,00

DIVERS

Il n'est pas donné suite à la proposition de convention de la Société Protectrice des Animaux de DOLE et sa REGION.

Séance levée à 18H.50

Le Maire

Y.ZADOINOFF